ATIMA Association – 3 antennes en Isère

Association d'aide



Présentation

Le but de l'association ATIMA est d'assurer la protection d'adultes vulnérables par la sauvegarde de leur personne et de leurs biens. Pour cela, elle agit à travers la mise en place de mesures de protection. Cette protection est instaurée et assurée dans le respect des libertés, des droits fondamentaux et de la dignité de la personne. Les associations mandataires s'en portent garant (charte de l'UNAPEI). A cette fin, ATIMA s'est dotée d'une équipe de professionnels.

Objectifs & Missions

L'association est habilitée par la Direction Régionale de la Cohésion Sociale à gérer 1140 mesures de protection.

Elle compte près de quarante salariés répartis sur trois sites en Isère: le siège de Grenoble et les antennes de Pont-Evèque (Vienne) et Bourgoin-Jallieu.

Les Mandataires judiciaires remplissent les conditions de qualification exigées par la loi. Ils sont titulaires d'une formation professionnelle de niveau III ou Universitaire de niveau II. Depuis le 5 mars 2007, celle-ci impose la validation d'un certificat national de compétence (CNC).

■ Leaflet | © OpenStreetMap

Signaler une erreur >